

## 21 | Stratégie de pêche active Flétan du Pacifique



### Autorité de gestion :

Commission internationale du flétan du Pacifique

### Année d'adoption :

2020

#### Objectifs de gestion :

- Maintenir la biomasse du stock reproducteur (femelles) du flétan du Pacifique, en moyenne, à un niveau cible (fixe ou dynamique) permettant de produire un retour économique net maximal sur une échelle géographique et temporelle adaptée à la pêcherie
- Maintenir 90 % du temps la biomasse du stock reproducteur (femelles) du flétan du Pacifique au-dessus d'une limite en deçà de laquelle le risque pour le stock est jugé inacceptable ( $BR_{LIM}$ )

#### Points de référence :

- Point de référence cible :** 45 % de  $BSR_0$  et 120% de  $BSR_{RMD}$
- Point de référence de déclenchement temporaire :** 30 % de  $BSR_0$
- Points de référence limites temporaires :** 20 % de  $BSR_0$  et 50 % de  $BSR_{RMD}$

\*  $BSR_0$  = Taille du stock reproducteur en l'absence de pêche

#### Stratégie de pêche :

Utilisation d'une ESG pour évaluer plusieurs stratégies de pêche basées sur un modèle. La stratégie de pêche doit avoir une probabilité d'au moins 50 % d'atteindre l'objectif visé et de moins de 10 % de franchir la limite.

#### Règle d'exploitation temporaire :

- La règle d'exploitation est basée sur un ratio potentiel de reproduction (SPR) de 46 % ( $F_{SPR}=46\%$ ). Le SPR est ajusté pour réduire l'intensité de pêche si la biomasse du stock reproducteur atteint un niveau bas. Il augmente de manière linéaire (ce qui revient à réduire l'intensité de pêche) lorsque l'état estimé du stock est inférieur à un déclencheur fixé à 30 % de  $BSR_0$ , jusqu'à atteindre 100 % (intensité de pêche nulle) si l'état du stock estimé est inférieur à la limite de 20 % de  $BSR_0$  (règle d'exploitation 30:20).

\* SPR = Ratio potentiel de reproduction, à savoir le potentiel reproducteur d'un jeune poisson sur toute sa vie dans les conditions de mortalité par pêche en vigueur par rapport à ce même potentiel en l'absence de pêche.

#### Résultat :

La stratégie de pêche temporaire en place depuis 2020 fixe un quota de captures autorisées sur toute la côte, mais l'adoption d'une stratégie de pêche officielle finalisée se fait encore attendre, en partie en raison de négociations autour de la répartition du quota entre l'Alaska, le Canada et la côte ouest des États-Unis. Les limites de mortalité finales sont déterminées à partir des limites de l'année précédente, de la stratégie de pêche temporaire et de facteurs sociaux-économiques. Le développement de l'ESG se poursuit et se concentre sur les limites de taille et la fréquence d'évaluation du stock utilisées dans la stratégie de pêche.

## **Liens :**

- [Page Harvest Strategy Policy \(Politique concernant les stratégies de pêche temporaires\) de la Commission internationale du flétan du Pacifique.](https://iphc.int/the-commission/harvest-strategy-policy) (<https://iphc.int/the-commission/harvest-strategy-policy>) inclut les stratégies de pêche de 2019 et 2020
- [Page dédiée à l'ESG du flétan du Pacifique.](https://iphc.int/management/science-and-research/management-strategy-evaluation) (<https://iphc.int/management/science-and-research/management-strategy-evaluation>)